
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : A l'ouverture de la séance : 25 Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame PREVOT représentée par Madame RENOULEAU

Monsieur ESTIVALS représenté par Monsieur FRANCHI

Monsieur DESCOTE représenté par Monsieur GENYK

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame SALVY

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attaché Territorial

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale JUAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020,
- 1. adopte, à l'unanimité, les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget principal et les budgets annexes Ecole de musique et Port de Ribérou,
- 2. **Compte Administratif 2019** :
 - ✓ Budget principal – Commune : 23 voix pour et 4 abstentions,
 - ✓ Ecole de musique : Unanimité
 - ✓ Port de Ribérou : Unanimité,
- 3. **Affectation du résultat de l'exercice 2019** :
A l'unanimité :
 - ✓ **Budget Principal** : décide que le solde de fonctionnement de 2 859 004,32 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : 828 612,30 €
Affectation du solde : 2 030 392,02 €
 - ✓ **Ecole de Musique** : décide que l'excédent de fonctionnement de 16 635,15 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : 361,72 € / **Report du solde en fonctionnement** : 16 273,43 €,
 - ✓ **Port de Ribérou** : décide que l'excédent de fonctionnement de 15 903,28 € est affecté comme suit : **Affectation obligatoire** : Néant
Report du solde en fonctionnement : 15 903,28 €,
- 4. décide, à l'unanimité, de reconduire les **Taux des taxes locales** pour l'année 2020 :
 - ✓ Taxe d'Habitation : 11,45 %,
 - ✓ Foncier Bâti : 29,95 %,
 - ✓ Foncier Non Bâti : 66,99 %,
- 5. Budget Primitif 2020 :
 - ✓ par 23 voix pour et 5 contre, adopte le Budget de la **Commune** qui s'équilibre en recettes et dépenses :
Fonctionnement : 8 293 653,02 €
Investissement : 4 544 670,32 €
 - ✓ par 27 voix pour et 1 abstention, adopte le Budget annexe de **l'Ecole de Musique** qui s'équilibre en recettes et dépenses :
Fonctionnement : 114 773,43 €
Investissement : 2 840,82 €
 - ✓ à l'unanimité, adopte le Budget annexe du **Port de Ribérou** qui s'équilibre en recettes et dépenses :
Fonctionnement : 20 903,28 €
Investissement : 25 000,00 €
- 6. approuve, à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune,
- 7. donne, à l'unanimité, un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la CARA, sous réserve d'un assouplissement des prescriptions liées aux limites à l'ouest de la commune de Saujon du Document d'Orientation et d'Objectifs et d'un étalement mesuré de l'urbanisation au-delà de l'ancien magasin « Intermarché »,

8. donne, par 25 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, un avis favorable au dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la réhabilitation et l'extension de la déchèterie de Saujon,
9. émet, à l'unanimité, un avis favorable au dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Gua,
10. approuve, à l'unanimité, la modification statutaire du Syndicat Mixte de l'UNIMA,
11. accepte, par 24 voix pour et 4 contre, l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux de voirie communale 2019 en plus-value pour 9 008,30 € H.T.,
12. prend acte, à l'unanimité, de la réalisation des travaux de préparation du réseau d'éclairage public place du Général de Gaulle pour un montant de 4 746,57 € H.T. et opte pour un remboursement de la part communale de 2 373,28 € H.T. sur 5 ans,
13. accepte, à l'unanimité, l'offre du SDEER pour la modernisation de l'éclairage public place du Général de Gaulle et décide de rembourser la part communale de 14 925,93 € H.T. en 5 annuités,
14. accepte, à l'unanimité, les offres du SDEER pour le remplacement de candélabres, avec une prise en charge en totalité par la Commune :
 - . Angle rues PH. Simon/A. Rimbaud : 1 563,54 € T.T.C.,
 - . Route de Cozes : 1 790,70 € T.T.C.,
 - . Boulevard Pasteur : 2 455,40 € T.T.C.,
 - . Route de la Justice : 1 439,95 € T.T.C.,
15. adopte, par 24 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 1 à la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements pour la création d'un service de police municipale pluri-communale,
16. accepte, à l'unanimité, le contrat du logiciel Logipolweb de la police pluri-communale avec la société AGELID à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 547,20 € T.T.C.,
17. accepte, à l'unanimité, le contrat du logiciel LOGIPOLVe avec la société AGELID à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 810 € H.T.,
18. approuve, à l'unanimité, la convention quadripartite entre les communes de Saintes, Saujon, Chaniers et l'association « Société saintaise de Tir » pour 4 séances de formation d'entraînement par an au coût de 55 € la séance,
19. adopte, à l'unanimité, la convention de fourrière automobiles - Expertises avec le Cabinet Lang et Associés 17 ; le tarif appliqué est de 61 € T.T.C.,
20. accepte, par 27 voix pour et 1 abstention, le contrat de maintenance intrusion et vidéosurveillance avec la société Alarmes Charentaises – CAP'S à compter du 1^{er} février 2020 pour un montant de 11 481,26 € H.T./an,
21. accepte, à l'unanimité, le contrat avec la société PROTECHLAV pour le nettoyage des réseaux de buées grasses du restaurant scolaire à compter du 1^{er} mars 2020 pour un montant annuel de 1 194 € H.T.,
22. adopte, à l'unanimité, le contrat de concession temporaire avec Monsieur GOMBAUD Frédéric pour l'exploitation de terrains communaux situés Croix du Bourdon afin de développer un projet innovant de culture maraichère bio à compter du 1^{er} avril 2020 ; le prix du loyer est fixé à 297,41 €/an,
23. sollicite, à l'unanimité, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories pour la salle de spectacle « La Salicorne »,
24. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat pour la diffusion cinématographique avec le Centre Régional de Promotion de Cinéma et l'association Saujon Anim' pour une année à compter du 1^{er} avril 2020,
25. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour l'exercice 2020 ; l'aide financière de la CARA s'élève à la somme de 39 120 € (piliers 1 et 3),
26. accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la CARA pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour l'année 2020 ; l'aide financière de la CARA s'élève à 24 000 € (pilier 2),
27. décide de verser, à l'unanimité, une avance sur subvention 2020 de 4 500 € à l'association Mai musical et 3 000 € à l'association Je lis mêmes,
28. décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois,
29. décide, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion la négociation du contrat groupe d'assurance statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Saujon, le 4 mars 2020

Le Maire,



P. FERCHAUD